

Entité Adjudicatrice (*Établissement public industriel et commercial*) :

RÉGIE REMONTÉES MÉCANIQUES CHAMROUSSE

62 place de Belledonne

38410 CHAMROUSSE

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

*Démarche de sourcing au sens de l'article R2111-1 du
Code de la commande publique - hors procédure de passation d'appel d'offre*

**Implantation d'un food-truck
en front de neige sur le domaine skiable nordique**

Date limite de réponse : 19 octobre 2026

Sommaire

1. Présentation du contexte et de l'entité.....	3
2. Objet de la consultation.....	3
3. Durée et calendrier d'exploitation.....	3
4. Prestations attendues.....	3
5. Contraintes techniques hivernales.....	3
6. Exigences sanitaires réglementaires	4
7. Engagements environnementaux	4
8. Modalités financières	4
9. Critères de sélection	4
10. Dossier à fournir par le candidat	4
11. Calendrier prévisionnel.....	4
12. Engagements de la Régie Remontées Mécaniques Chamrousse	4
13. Modalités de réponse	5
14. Clause de non-engagement.....	5
15. Égalité de traitement et confidentialité	5

1. Présentation du contexte et de l'entité

La Régie des Remontées Mécaniques de Chamrousse (RRMC) est un établissement public industriel et commercial (EPIC) doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, exploitant le domaine skiable de la station de Chamrousse (Isère). Elle intervient en qualité d'entité adjudicatrice au sens du Code de la commande publique.

La présente démarche constitue un appel à manifestation d'intérêt (AMI) de sourçage, réalisé en application de l'article R2111-1 du Code de la commande publique. Elle a pour seul objet de permettre à la RRMC de mieux connaître le marché et les opérateurs économiques susceptibles de répondre à un besoin identifié, préalablement à toute décision de lancement d'une éventuelle consultation.

Cet AMI ne constitue ni un appel d'offres, ni une procédure de passation, ni un engagement contractuel de quelque nature que ce soit. Il ne préjuge en rien du lancement effectif d'une consultation ultérieure ni de ses modalités.

de mise en œuvre du besoin ainsi décrit.

2. Objet de la consultation

- Sélection d'un opérateur pour l'exploitation d'un food-truck sur le domaine nordique de Chamrousse, afin de proposer une offre de restauration rapide, chaude, adaptée aux conditions hivernales et au public qui fréquente le site (fondeurs, raquetteur, familles scolaires)
- Localisation et périmètre :
 - Secteur : domaine nordique de Chamrousse (Plateau de l'Arselle)
 - Emplacement : Zone visible, sécurisée, en front de neige au départ du poste de secours
 - Surface mise à disposition : 15 à 30 m²
 - Type d'autorisation : AOT / COT selon la réglementation municipale et de la Régie.

3. Durée et calendrier d'exploitation

Saison hiver 2026/2027, soit du 05 décembre 2026 au 30 mars 2027 (ajustable selon l'enneigement)
Ouverture 7 jours/7, de 9.00 à 16.30 (adaptables selon la météo)

4. Prestations attendues

Le food-truck devra proposer :

- Une offre chaude : soupes, plats montagnards, boissons chaudes...
- Une offre rapide : sandwiches, paninis, burgers, pâtisseries, boissons fraîches...
- Les produits locaux sont à privilégier
- Option végétarienne
- Affichage clair des prix, de la provenance des produits ainsi que la présence d'allergènes

5. Contraintes techniques hivernales

- Véhicule homologué, conforme aux normes DDPP.
- Autonomie énergétique : batterie, groupes électrogène silencieux, solutions propres
- Eau : réserve d'eau propre
- Résistance au froid : matériel fonctionnel jusqu'à -15°C.
- Déchets : tri obligatoire ; zéro déchet sur site.
- Stationnement : respect strict des zones définies. Pas d'empiètement sur les pistes et zones de secours.

6. Exigences sanitaires réglementaires

- Respect des normes d'hygiène alimentaires (DDPP)
- Affichage des contrôles sanitaires
- Assurances obligatoires : RC pro + assurance véhicule.
- Respect des règles du domaine nordique : Pas de nuisances sonores.
- Pas de diffusion musicale sans autorisation.
- Pas d'émanations excessives d'odeurs alimentaires

7. Engagements environnementaux

- Vaisselle compostable ou recyclable
- Zéro plastique à usage unique
- Gestion rigoureuse des huiles et graisses de cuisine ainsi que des eaux usées
- Approvisionnement local privilégié

8. Modalités financières

- Redevance financière saison (à définir)
- Participation aux charges au réel (déneigement, eau, énergie si fournie, etc.)
- Dépôt de garantie : 1 000€.

9. Critères de sélection

- Capacité d'exploitation hivernale
- Expérience professionnelle dans un environnement similaire
- Engagement environnemental
- Tarification adaptée au public familial

10. Dossier à fournir par le candidat

- Présentation du food-truck agrémentée de photos
- Carte et tarifs proposés
- Moyens techniques utilisés (énergie, eau, gestion des déchets...)
- Attestations d'assurance (RC pro +véhicule)
- Extrait Kbis
- Références professionnelles

11. Calendrier prévisionnel

- Dépôt des candidatures : 19/10/2026
- Visite sur site : prise de rendez-vous : luc.leclerc-chalvet@chamrousse.com
- Sélection : 26/10/2026
- Installation : 05/12/2026

12. Engagements de la Régie Remontées Mécaniques Chamrousse

- Mise à disposition de l'emplacement
- Déneigement minimal pour l'accès
- Communication sur les réseaux sociaux du domaine nordique
- Coordination avec les équipes des pistes et des secours.

13. Modalités de réponse

Format de réponse	Dossier de présentation au format Word ou PDF
Moyen de transmission	E-mail : luc.leclerc-chalvet@chamrousse.fr
Date limite de réponse	19/10/2026 — délai indicatif, sans valeur réglementaire
Contact	luc.leclerc-chalvet@chamrousse.fr

14. Clause de non-engagement

La présente démarche ne constitue en aucune manière un appel d'offres, une pré-sélection formelle ou un engagement contractuel. Elle ne préjuge pas du lancement effectif d'une consultation ultérieure ni des modalités de celle-ci (nature de la procédure, seuils applicables, calendrier).

Les opérateurs économiques ayant répondu au présent AMI ne bénéficient d'aucun droit ni d'aucune garantie d'être invités à participer à une éventuelle consultation future.

15. Égalité de traitement et confidentialité

Les informations recueillies dans le cadre de cette démarche pourront être utilisées par la RRMC pour affiner la définition d'un futur besoin ou cahier des charges.

Conformément à l'article R2111-1 du Code de la commande publique, la RRMC veillera à ce que le recours à cette démarche préalable n'ait pas pour effet de fausser la concurrence ni de porter atteinte aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Si une procédure de passation formalisée est lancée à l'issue de cette démarche, elle respectera les règles de publicité et de mise en concurrence qui lui sont applicables, et les informations utiles seront communiquées de manière équivalente à l'ensemble des candidats.